

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : L'ESPAGNE CONSACRE 3 FOIS PLUS DE BUDGET PAR HABITANT·E QUE LA FRANCE

À l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, le Centre Hubertine Auclert publie un rapport comparant les politiques de lutte contre les violences conjugales en France et en Espagne. Celle-ci est régulièrement citée comme modèle, ce que confirme le rapport : avec un budget par habitant·e trois fois plus élevé qu'en France, le nombre de féminicides au sein du couple a été ainsi réduit de 25% en Espagne depuis 2004.

Un an après le Grenelle des violences conjugales, et malgré de nouvelles lois récemment votées, la France reste encore loin du niveau de l'Espagne dans la lutte contre les violences faites à ses citoyennes. Le rapport détaillé du Centre Hubertine Auclert, centre francilien de ressources sur l'égalité femmes-hommes, met en lumière une politique espagnole efficace, dotée d'un cadre législatif, administratif et budgétaire le plus renforcé au monde.

« En France, le nombre de féminicides reste extrêmement élevé, malgré des avancées législatives et la grande cause nationale. En Espagne, cela fait seize ans que la lutte contre les violences conjugales est devenue une réelle priorité à tous les niveaux de l'État. Pourquoi ne met-on pas les mêmes moyens sur la table ici ? Il s'agit chaque année de plus de 213 000 vies brisées par ces violences ! », rappelle Marie-Pierre Badré, présidente du Centre Hubertine Auclert et déléguée spéciale à l'égalité femmes-hommes du conseil régional d'Île-de-France.

Un puissant arsenal budgétaire, législatif et administratif espagnol

Selon le rapport du Centre Hubertine Auclert, l'ensemble du budget espagnol dans la lutte contre les violences conjugales s'élevait à 748 millions d'euros en 2020. **Ainsi l'Espagne dépense environ 16 euros par an et par habitant·e dans la lutte contre les violences conjugales, contre 5 euros en France.** En plus des bracelets anti-rapprochements, des ordonnances de protection et des téléphones d'urgence, l'Espagne dispose de la plateforme VioGen. Partagée par les services de police, de justice et d'accompagnement des victimes, elle recense les cas de violences conjugales et permet d'évaluer en temps réel le danger encouru. En outre, la prise en charge coordonnée des victimes, la création de juridictions spécialisées et la publication mensuelle d'indicateurs ont permis la baisse du nombre de féminicides et une meilleure protection des femmes victimes de violences depuis 2004. Ainsi, le taux de féminicides en Espagne est deux fois moindre que celui en France (146 féminicides au sein du couple en France en 2019, contre 55 en Espagne).

CONTACT PRESSE : Lillian Legendre – lillian.legendre@hubertine.fr – 06 66 21 98 52

Le [Centre Hubertine Auclert](#), organisme associé de la Région Île-de-France, est le Centre francilien pour l'égalité femmes-hommes. Il fédère à ce jour 217 membres : 135 associations, 16 syndicats et 66 collectivités locales. Le Centre Hubertine Auclert contribue, avec l'ensemble de ses membres, à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre, promeut l'égalité femmes-hommes et lutte contre les violences faites aux femmes, à travers l'Observatoire régional des violences faites aux femmes. Il apporte de l'expertise et des ressources sur ces thèmes aux actrices et acteurs qui œuvrent sur le territoire francilien.